

Réaménagement du parc Dupéré

Compte rendu

Soirée d'information avec les jardiniers

26 août 2019

Table des matières

Personnes présentes	2
Mot de bienvenue	2
Présentation du projet	4
Mot de la fin	6

Personnes présentes

Étaient présents :

Mme Suzanne Allard
MJ. Yves Allard
Mme Ginette Boileau
Mme Lise Brizard
Mme Mylène Brizard
M. Serge Brizard
M. Gaëtan Houle
M. Sixiang Chu
Mme Francine Descôteaux
Mme Dorys Desrosiers
Mme Johanne Dessureault
Mme Esther Dubé
Mme Chantal Dubois
Mme Rose Dupont-Foisy
Mme Shirley Ferguson
Mme Sylvie Forget
Mme Anne-Marie Fournier
Mme Élane Gagnon
Mme Mylène Giasson
M. Habiba Islam
Mme Judith King
Mme Françoise Lapalme
Mme Diane Laporte
M. Serge Lebrun
Mme Suzanne Limoges

Mme Annie Lussier
M. Jean-Paul Lussier
Mme Louise Lussier
M. Dominique Marcotte
M. André Martin
Mme Julie Mc Millan
M. Guy Meunier
M. Maurice Noël
M. Hacene Ouahes
M. Yvon Parizeau
Mme Gloria Perez
Mme Marilyn Quesnet
M. Jean-Guy Rajotte
Mme Lorraine Rivard
M. Luc Rivard
M. Raymond Ruel
M. Victor Slanina
M. Claude St-Mars
M. Daniel Thomas
Mme Anne Lapointe
M. Paul Vallée
Mme Estelle Wache
M. Sahoui
M. Padk

Mme Suzie Miron, conseillère de ville | District de Tétreaultville
M. Richard Gagnon, chef de division | Division des études techniques
Mme Anne Clément, architecte paysagiste | Division des études techniques
Mme Julie Bellemare, chargée de communication | Division des communications
M. Éric Cimon, agent de développement | Division des sports et loisirs
M. Pierre Tessier, animateur

Mot de bienvenue

M. Tessier souhaite la bienvenue aux participants. Il explique que l'objectif de la soirée est de présenter le projet de réaménagement du parc Dupéré et surtout échanger avec les citoyens de leurs préoccupations pour le projet. Il souligne qu'il y a déjà eu des discussions avec certains jardiniers et souhaite laisser la chance aux autres jardiniers de s'exprimer sur le projet.

Il y aura trois rencontres sur le projet d'aménagement du parc : celle de ce soir, qui est axée sur les jardins communautaires, une deuxième mardi, pour les citoyens qui habitent près du parc, et finalement une troisième, mercredi, avec l'ensemble des citoyens du quartier.

La rencontre de ce soir ne porte que sur le jardin communautaire.

M. Tessier explique le déroulement de la soirée. Mme Clément présentera le projet et suivra la période de questions et de commentaires. Il laisse la parole à Mme Miron.

Mme Miron remercie les citoyens de s'être déplacés en grand nombre. Elle est très heureuse de présenter les schémas préparés par Mme Clément, architecte paysagiste. Elle espère que les jardiniers seront aussi satisfaits qu'elle par le projet. Elle souligne que le jardin Dupéré est le plus beau de l'arrondissement, sinon de Montréal, et qu'avec les améliorations que nous souhaitons apporter, il le sera encore plus.

Elle souligne que Mme Clément a déjà rencontré plusieurs fois M. Lussier, président du jardin, afin de discuter avec lui de l'aménagement et ainsi minimiser les impacts sur les jardinets qui seront touchés. L'arrondissement a pris en considération les besoins des jardiniers dans le réaménagement proposé.

Mme Miron souligne également que l'un des objectifs principaux du projet est de rendre le parc plus accessible, en l'ouvrant à la communauté. Ce faisant, les citoyens qui habitent au nord de la rue Sherbrooke pourront profiter du parc.

Mme Miron termine en rappelant que la soirée permettra aux citoyens de s'exprimer et que le projet n'est pas complètement figé. Il est possible d'y apporter des modifications dans la mesure où elles s'intègrent dans l'espace disponible.

Présentation du projet

Mme Anne Clément présente le projet. Elle a deux plans, le plan actuel et le plan projeté.

Elle rappelle que son équipe a reçu le mandat de revoir l'aménagement du parc Dupéré afin de le rendre accessible aux citoyens. Cela implique de déménager les jardins communautaires afin de créer une entrée au parc dans le coin nord-est, un secteur qui est complètement enclavé présentement.

Le projet inclut le déplacement de 53 jardinets, la réhabilitation des sorties d'eau ainsi que l'installation d'un réseau électrique. Il y aura une dalle dans le jardin pour déposer la terre, le compost et les matériaux végétaux. Le réaménagement de l'espace inclut également un sentier, la plantation de 63 arbres (incluant 13 transplantations), des tables à pique-nique et des bancs. Elle souligne que ce projet est une première phase puisque l'arrondissement est en discussion avec l'administration du Mont Saint-Antoine pour prolonger le sentier vers la rue Sherbrooke.

Période de questions et commentaires

Une citoyenne demande si la clôture au fond restera. Mme Clément l'informe que le jardin communautaire restera clôturé.

M. Houle souligne que lorsqu'on regarde le plan, les jardinets sont de différentes dimensions. Mme Clément l'informe que présentement les jardinets ne sont pas de la même dimension et lors du réaménagement ils seront tous de la même dimension. M. Houle souligne que l'un des besoins pour cultiver une terre est le soleil : il demande si la plantation des arbres au nord ne fera pas trop d'ombre sur les jardinets. Mme Clément l'informe que les arbres qui seront plantés sont du *celtis occidentalis* et du *ostrea virginiana*, deux essences de petites dimensions, qui ont une croissance extrêmement lente. Elle souligne que les ombres dessinées sur le plan représentent le maximum d'ombre donné par les arbres. Il n'y aura pas d'ombre dans le jardin.

M. Rajotte souligne que son jardin est au sud et qu'il sera déplacé. Il apprécie le plan présenté. En ce qui concerne les arbres qui seront plantés au sud, il demande si ce seront des gros arbres. Mme Clément l'informe que ce sont des érables mais qu'ils sont déjà existants dans le parc, ils seront replantés. Le citoyen demande de confirmer que l'entrée du sentier sera située sur Saint-Donat et que l'entrée du jardin sera située sur de Forbin-Janson. Mme Clément l'informe que nous déplaçons la clôture du parc, ainsi que l'entrée pour permettre un accès à la dalle.

M. Ouahes indique que son jardin sera déplacé. Il demande s'il est prévu de déménager la terre existante. Mme Clément l'informe qu'il est peu réaliste de déplacer des lots individuels de terre, considérant les coûts que cela représente.

M. Rivard présente son opinion sur la sécurité dans le parc (attroupements, vol et vandalisme) et seconde M. Ouahes concernant le travail fait sur la terre.

M. Tremblay demande des précisions quant à la culture de l'ail, qui doit être mis en terre à l'automne. Mme Clément l'informe que selon l'échéancier, l'aménagement des nouveaux jardinets se fera dès cet automne. Les jardiniers auront deux semaines au mois d'avril pour déplacer leurs plants et, par la suite, la deuxième phase des travaux sera effectuée.

Mme Ferguson demande comment se fera l'accès des jardiniers vers la dalle. Mme Clément lui montre sur le plan comment cela sera possible à l'intérieur du jardin. La citoyenne souligne la possible difficulté de circuler avec une brouette à quelques endroits.

Mme Dubois demande s'il sera possible de planter des fleurs autour de la dalle. Elle demande également s'il sera possible de recevoir de l'information au fur et à mesure de l'avancement des travaux. M. Cimon confirme qu'il y aura une communication continue avec les jardiniers.

MM. Dupuis et Vallée se posent des questions sur le moment où débiteront les travaux. Mme Clément les informe que le processus d'appel d'offres est de 30 jours et qu'il est difficile de déterminer la date exacte de début des travaux.

M. Noël demande s'il y a eu des consultations publiques pour ce projet. Mme Miron répond qu'il y a déjà eu des rencontres citoyennes organisées par l'ancienne administration. Elle rappelle que c'est le seul espace vert au nord de la rue Sherbrooke qui n'est pas aménagé. L'objectif est de rendre accessible ce parc et surtout d'y aménager un chemin vers le métro Honoré-Beaugrand afin de permettre aux citoyens de circuler sur un sentier plus agréable que la rue Sherbrooke. Mme Miron affirme également que le sentier principal sera déneigé.

M. Rajotte demande ce qu'il adviendra du stationnement au sud du parc. Mme Clément l'informe qu'il n'y a pas de stationnement puisque les véhicules qui sont sur place présentement empiètent illégalement dans le parc.

Mme Paquette souligne que le projet d'aménagement du parc laisse un espace sans aménagement dans le coin sud-ouest.

M. Léger demande pourquoi le dégagement entre le trottoir et la clôture du jardin est plus important sur le plan qu'actuellement. Mme Clément l'informe que le fait d'établir la clôture plus loin du trottoir permet de décourager les personnes qui souhaiteraient grimper la clôture et de dégager les jardinets près des arbres, en plus de créer un réel corridor pour la circulation des personnes.

Mme Prévost demande s'il n'est pas possible de garder les anciens jardinets sur place pour permettre la culture le plus tard possible. Mme Clément croit que cela permettrait peut-être aux jardiniers de faciliter le changement de cultures, mais qu'il faudrait tout de même une entrée dans le parc pour l'entrepreneur.

M. Hamel souligne son inquiétude quant à la qualité de la terre. Il demande s'il serait possible d'inclure une clause dans l'appel d'offres. Mme Clément répond qu'il y a des exigences normées dans l'appel d'offres. Par contre, elle ne peut dire le taux de PH ou de MPK que la terre aura. M. Hamel suggère alors de faire un mélange de la terre des jardins avec la nouvelle terre qui sera livrée.

Mme Grimard demande des précisions sur les aménagements paysagers. Mme Clément montre l'espace dont il est question sur le plan. Finalement, Mme Grimard demande si la dalle sera accessible seulement par la rue de Forbin-Janson et pourquoi elle ne peut s'ouvrir sur Saint-Donat. Mme Clément répond qu'il y aura de l'armature et que c'est pour cette raison que nous avons dessiné le jardin ainsi.

Mme Lussier s'occupe de l'aménagement paysager du jardin. Elle demande s'il y aura une possibilité d'aménager des fleurs autour de la dalle, à tout le moins pour la cacher un peu. Mme Clément l'informe que oui.

Une citoyenne souligne que derrière cette présentation il y a beaucoup de travail et de réflexion et elle y voit la possibilité que ça devienne un beau parc, même si les citoyens n'ont pas été informés avant.

Un citoyen comprend qu'il y a beaucoup de contraintes. Mme Clément l'informe que les jardins seront disponibles au 1^{er} juin. Une citoyenne demande si la prise de possession des jardinets n'est que pour les nouveaux terrains. Mme Clément l'informe que non, cela s'adresse à tous les jardiniers.

Mot de la fin

M. Tessier remercie les citoyens pour leurs commentaires. Le compte rendu sera disponible sur le site de l'arrondissement. Il laisse la parole à Mme Miron.

Mme Miron remercie les participants pour leurs commentaires constructifs ainsi que pour les suggestions. Elle rappelle en terminant l'objectif premier du projet : l'arrondissement souhaite aménager un parc accessible pour tous les citoyens.